



FORMATION

ACCORDS COLLECTIFS OBLIGATOIRES D'ENTREPRISE

Référence :

021-315-11

Durée :

1 jour

Négocier un accord d'entreprise suppose d'identifier les acteurs de la négociation (délégués syndicaux, délégués du personnel ou du comité d'entreprise) mais également de connaître les thèmes de la négociation obligatoire et facultative et de respecter les règles de validité des accords collectifs

Public :

Les élus du CE
Les délégués syndicaux
Les délégués du personnel

Pré-requis :

Aucun

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Élément fondamental du dialogue social
- Avec le règlement intérieur et les usages d'entreprise, les accords collectifs obligatoires constituent le statut collectif des salariés dans l'entreprise

Méthodes pédagogiques

- Supports de cours
- Mise en situation
- Exercices
- Réflexion
- Attestation de formation



FORMATIONS ET SERVICES AUX ENTREPRISES

PROGRAMME

- Quels sont les acteurs de la négociation ?
 - ⊕ le principe
 - ⊕ les exceptions

- Le déroulement de la négociation
 - ⊕ convocation
 - ⊕ information
 - ⊕ moyens

- L'objet de la négociation
 - ⊕ négociations obligatoires
 - ⊕ négociations facultatives

- La conclusion d'un accord
 - ⊕ contenu de l'accord
 - ⊕ conditions de validité de l'accord
 - ⊕ effets de l'accord